

RECENSEMENT DE LA POPULATION : RENDEZ-VOUS EN JANVIER 2026

Le prochain recensement de la population aura lieu du 15 janvier au 14 février 2026 sur notre commune de Marcollin. Il s'agit d'une démarche essentielle pour mieux connaître l'évolution de la population et adapter les services publics à vos besoins.

Pourquoi le recensement est-il important ?

- Il permet de déterminer la population officielle de la commune.
- Mieux planifier les équipements publics : école, transport, infrastructures...
- Aider l'État à allouer les dotations financières aux collectivités locales.
- Guider les choix en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, etc.

Comment se déroule le recensement ?

À partir du 15 janvier 2026, des agents recenseurs recrutés par la mairie se rendront chez vous pour vous remettre un questionnaire ou vous aider à le remplir en ligne.

Vous pouvez répondre :

- Sur Internet, de manière simple, rapide et sécurisée.
- Sur papier, si vous ne pouvez pas répondre en ligne.

Vos données sont protégées : les réponses que vous fournissez sont strictement confidentielles. Elles sont transmises à l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) et ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Vous êtes tous concernés : vous serez informé(e) en amont par un courrier officiel. Merci de réserver le meilleur accueil à nos agents recenseurs. Ils seront facilement identifiables grâce à une carte officielle délivrée par la mairie. Nous comptons sur votre participation pour que ce recensement reflète fidèlement la réalité de notre commune.

Merci à toutes et à tous !